

Un 10 juin de convergences

pour les services publics

et

pour le retrait de la directive Bolkestein

Secteur par secteur, l'ultralibéralisme conduit à la destruction des constructions solidaires que sont les services publics et les garanties collectives obtenues par la lutte des salariés.

Il y a ainsi un lien étroit entre les politiques de privatisation, la réforme de l'Etat qui vise à remodeler un nouvel appareil d'Etat de régulation et de contrôle social dans l'environnement des grandes firmes mondialisées et l'attaque contre le droit du travail et les statuts.

La résistance à ces politiques se renforce de mois en mois.

Elle s'est exprimée notamment dans le vote « non » au

référéndum, dans les luttes contre la directive Bolkestein (le changement de dénomination n'en modifie pas le contenu) et dans toutes les luttes de la dernière période notamment contre le CPE et le CNE.

Et malgré l'ampleur des moyens de propagande mis en œuvre, l'opinion publique reste attachée aux valeurs solidaires qu'il s'agisse des services publics ou des garanties à reconnaître au salarié dans l'entreprise ou la fonction publique.

Le 10 juin doit être un grand moment de convergences pour se rassembler et agir contre les politiques rétrogrades mise en œuvre au nom de l'ultra-libéralisme en France comme en Europe.

Le sens d'« un 10 juin » à construire dans chaque département, région

C'est une initiative proposée au départ par la fédération des collectifs de défense et de développement de services publics dans la suite du 19 novembre 2005. Cette date est mise à la disposition de toutes les forces qui veulent agir pour promouvoir les services publics et les valeurs qu'ils portent en terme d'alternatives à l'ultralibéralisme.

Les services publics tels que nous les concevons doivent permettre d'exclure de la logique de la concurrence et du marché des secteurs d'activité pour la mise en œuvre des droits fondamentaux (droit à la santé, à l'éducation...) ou correspondant à des biens publics.

L'objectif est de construire un grand mouvement pour s'opposer à la poursuite de la destruction des services publics dans le cadre d'une démarche

offensive de reconquête et de conquête.

Les services publics que nous voulons doivent répondre aux besoins de notre époque. Nous entendons ainsi être porteurs des exigences et de nouvelles attentes des citoyens qui veulent des services publics de proximité, de qualité, assurant l'égalité de traitement sur tout le territoire.

Domaine par domaine, département par département, un état des lieux est indispensable. A partir de celui-ci, un grand débat public est nécessaire avec l'ensemble des acteurs et notamment les élus, les usagers- citoyens, les organisations syndicales pour définir, à partir des besoins et dans l'intérêt de tous, le contenu des missions, l'organisation et l'implantation des services publics, ainsi que les moyens nécessaires pour assurer leur fonctionnement efficace.

Les débats autour de la construction du 10 juin doivent permettre d'avancer dans la mobilisation à partir de propositions concrètes.

Dans la fonction publique de l'Etat, la réflexion se développe ainsi dans nombre de secteurs, à l'Équipement

sur la question de la gestion du réseau routier, sur l'ingénierie publique, dans les Ddass-Drass sur la nécessité de maintenir un service de l'Etat pour assurer les droits...

Nos camarades de la fédération mines et énergie, pleinement engagés dans la construction du 10 juin, mènent l'action contre la privatisation et portent dans le même temps la revendication d'un pôle public de l'énergie à vocation européenne.

D'ores et déjà nombre d'initiatives se préparent dans les départements avec des manifestations et des débats multiples.

Le 10 juin, c'est aussi l'action pour le retrait de la directive Bolkestein

Comme l'Hydre de Lerne, le projet resurgit une nouvelle fois. Incontestablement, les mobilisations à l'occasion du vote en première lecture de la directive au parlement européen ont été un succès avec notamment la

manifestation du 14 février à Strasbourg qui a rassemblé 50 000 personnes.

L'action a permis d'obtenir de premiers reculs sur le texte initial mais les questions de fond demeurent inchangées touchant au droit applicable aux prestataires de services et aux services publics (cf le fonction publique de février 2006). Sur le fond, le projet de la commission vise à poursuivre sur la voie de l'ouverture à la concurrence de tous les secteurs des services.

Un nouveau texte est présenté par la commission et doit être soumis au conseil européen (les 25 gouvernements de l'Union Européenne) d'ici l'été.

Le retrait de ce texte est plus que jamais à l'ordre du jour.

Dans le cadre de la préparation du forum social européen d'Athènes, le 10 juin est proposé comme journée de mobilisation dans tous les pays d'Europe pour le retrait de la directive Bolkenstein.

La lutte pour les services publics et celle contre la directive étant étroitement liées, les militants et les organisations y trouveront de nouvelles motivations pour faire du 10 juin une grande journée de mobilisation, de débats et d'actions prenant appui sur toutes les luttes en cours et s'inscrivant dans la construction du rapport de force nécessaire pour faire vivre de nouvelles réponses solidaires.

« La concurrence libre et non faussée » s'applique aussi aux entreprises et services publics !

Par simple circulaire du 26 janvier 2006, le premier ministre édicte les règles que doivent respecter les collectivités territoriales en matière d'aide aux entreprises, en application à la fois de la réglementation européenne et de la réglementation nationale.

La loi du 13 Août 2004 a ainsi transféré aux collectivités territoriales la responsabilité du respect des règles européennes en matière d'aide aux entreprises.

L'entreprise publique est traitée au même titre que l'entreprise privée !

La circulaire pose le postulat que les entreprises publiques et privées sont traitées sur le même plan. A ce titre, les aides publiques sont interdites au motif qu'elles « faussent ou menacent de fausser » la concurrence. Les seules exceptions sont limitativement énumérées (développement économique des régions en difficulté, développement des PME, aide à l'environnement, à la recherche et au développement, à la formation, à l'emploi, au sauvetage et à la restructuration

des entreprises et les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine). Elles sont aussi soumises à des conditions particulières d'attribution.

Des collectivités « responsables »

Tous les projets d'aides doivent être notifiés à la commission européenne et autorisés par cette dernière. La circulaire précise qu'en cas d'aide illégale, c'est à la collectivité territoriale qu'incombe la récupération de l'aide. En cas de carence, le préfet peut se substituer à la collectivité.

La circulaire met en place tout un dispositif verrouillant les possibilités d'aides aux entreprises et services publics. Le dispositif s'applique à toutes les activités. La circulaire prend même le soin d'indiquer que le RMI n'est pas -ou pas encore ?- considéré par la commission européenne comme des aides de l'Etat faussant la concurrence ! La loi applicable doit bien être celle du marché et de la concurrence dans tous les domaines d'activité juteux pour les profits ! C'est cela que nous contestons.

ENCORE ET TOUJOURS

Les organisations CGT de la Fonction Publique de l'Etat, et plus particulièrement celles des secteurs directement concernés par la décentralisation, ont décidé d'être présentes partout où il y a une possibilité d'élargir la prise de conscience sur enjeux considérables que recouvre le désengagement de l'état pour les usagers comme pour les personnels.

Après des interventions auprès des groupes parlementaires, auprès des élus locaux, auprès des associations de maires, de départements, c'est en direction des « états généraux du projet » organisés par le parti socialiste à Lille que le SNPTTE-CGT (équipement) et le SGPEN-CGT (éducation nationale) ont décidé de rappeler leurs revendications.

C'est ainsi que 1000 tracts ont été diffusés aux participants à la porte du palais des congrès où se tenaient ces « états généraux ». Une distribution remarquée qui a été suivie d'interventions de militants CGT rappelant l'opposition à cette décentralisation et aux transferts de personnels qui l'accompagnent. Le tout étayé par la mise en évidence des conséquences lourdes sur les cohérences des politiques nationales, en termes d'inégalité de traitement des usagers comme en termes de déséquilibres dans l'aménagement du territoire.

Là comme partout c'est l'exigence d'un moratoire immédiat et de l'abrogation des mesures édictées qui ont été réaffirmées.